



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES

Par arrêté n°2024-203 du 16 octobre 2024, Madame le Maire a prescrit la modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Nazaire-les-Eymes. Par délibération en date du 18 février 2025, le conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2.

Objet de la modification simplifiée :

- Modification du schéma de principe de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°3 sur le secteur « Chalendrier »

Dates de la mise à disposition du public :

La mise à disposition a lieu du 04 mars au 04 avril 2025 inclus

Composition du dossier mis à disposition du public :

Le dossier mis à disposition du public comprendra :

- La note de présentation de la modification simplifiée
- Les avis des personnes publiques associées éventuellement reçus
- L'avis de l'autorité environnementale
- Les actes administratifs afférents à cette procédure (arrêté de prescription, délibération fixant les conditions de mise à disposition du public)

Conditions de la mise à disposition du public :

- Mise à disposition d'un dossier physique à l'accueil de la Mairie pendant ses horaires d'ouverture (au 385 Chemin du Village 38330 Saint-Nazaire-les-Eymes), le dossier sera accompagné d'un registre à feuillets non mobiles dans lequel le public pourra librement apposer ses observations
- Mise à disposition du dossier sur le site internet de la commune (www.saint-nazaire-les-eymes.fr), avec possibilité pour le public d'envoyer ses remarques à l'adresse mail urbanisme@mairie-sne.fr ou par courrier à Mme le Maire (Mairie, 385 Chemin du Village, 38330 Saint-Nazaire-les-Eymes)

A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.